

Études critiques : art littéraire, témoignage et histoire chez Saint Luc

Autor(en): **Burnier, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de Théologie et de Philosophie**

Band (Jahr): **38 (1950)**

Heft 156

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-380536>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ART LITTÉRAIRE, TÉMOIGNAGE ET HISTOIRE CHEZ SAINT LUC

Il y a longtemps déjà que la critique néotestamentaire attire l'attention sur l'art littéraire du troisième évangile et des Actes. Elle a également remarqué qu'une des caractéristiques de la composition lucanienne s'exprime par le nombre 2 : répétitions, oppositions, parallélismes et autres constructions à deux termes. Cela a donné lieu à des appréciations diverses tant au point de vue esthétique qu'au point de vue de l'historicité. M. Morgenthaler, jeune théologien bernois, a consacré sa thèse de doctorat, présentée en 1945 à l'Université de Berne, à ce problème jamais encore entièrement élucidé. Il publie à nouveau ce travail, complété par un second volume où il expose les conséquences de ses découvertes (1).

La première partie de l'ouvrage (vol. 1) étudie donc l'art littéraire de Luc et démontre brillamment que l'ensemble constitué par le troisième évangile et le livre des Actes est une construction consciemment et savamment bâtie, dont l'unité formelle tient à l'application extrêmement poussée, aussi bien au niveau des mots que des phrases, des paragraphes et de l'œuvre entière, de la *loi de réduction* (*Zweigliedrigkeitsgesetz*).

On ne saurait suivre ici dans le détail l'étude des diverses figures que ce principe a inspirées à l'écrivain sacré. Relevons pourtant, dans le premier chapitre, consacré aux constructions verbales les plus élémentaires, la répétition du même mot, l'accouplement de termes de même radical, les consonances par les syllabes finales ou par allitération, l'endiadys, l'antithèse, les noms propres jumelés. A partir de ces formes simples, l'art lucanien conçoit aussi des constructions composites, soit à quatre membres semblables ou opposés par chiasme, soit à six et davantage.

Les phrases (chap. II) sont soumises à la même loi littéraire. Nous trouvons des répétitions, le retour, à quelques versets de distance, d'une expression identique ou analogue. Des *logia* sont reproduits deux fois au cours de l'évangile, mais toujours avec quelques variantes formelles qui les adaptent au contexte et évitent au lecteur l'impression d'une banale redite. On rencontre fréquemment un double exemple, une double parabole, une double

(1) Robert MORGENTHALER, D^r théol., *Die lukanische Geschichtsschreibung als Zeugnis. Gestalt und Gehalt der Kunst des Lukas*. 1. Teil: Gestalt. 201 p. in-16. 2. Teil: Gehalt. 116 p. in-16. Bd. 14 und 15 der « Abhandlungen zur Theol. des A. und N. T. » Zürich, Zwingli-Verlag, 1948.

citation de l'Écriture. Après cela, on ne saurait s'étonner que Luc ait repris de l'A. T. l'usage du *parallelismus membrorum* : tandis que Matthieu, qui lui aussi l'a adopté, pratique en général un parallélisme strict, Luc préfère abrégé le second membre. Il obtient ainsi une forme plus subtile où l'esprit hellénique achève la création originale de l'art hébraïque. En revanche, on s'étonnera de trouver dans le troisième évangile plusieurs groupes de trois paroles analogues ; mais on découvrira bientôt qu'ils n'échappent pas à la loi de réduplication : le parallélisme n'est pas égal entre les trois éléments de la construction, ceux-ci diffèrent entre eux suffisamment pour que leurs ressemblances les rapprochent toujours deux à deux. Voyez par exemple Luc xx : 10-12. Le parallélisme à quatre termes, remarqué au niveau des mots, réapparaît ici, comme on le retrouvera aussi à l'étage des péricopes. Il règle notamment le texte de l'institution de la Cène, si souvent disloqué par une critique mal informée du style de Luc.

Poursuivant sa recherche, M. M. étudie au chapitre III les rapports des paragraphes entre eux. La loi de réduplication les régit également. Sans cesse, ce sont deux péricopes qui se répondent, deux hymnes parallèles, deux événements semblables, deux discours de même thème, deux paraboles jumelées, deux guérisons analogues, deux rencontres avec des personnes de même provenance, deux faits liés au même lieu. Ces correspondances sont si nombreuses, elles jouent sur tellement de plans divers que l'œuvre de Luc apparaît finalement comme un tissu de liens innombrables. On en découvre sans cesse de nouveaux et l'on n'est jamais sûr de les avoir tous aperçus, d'autant plus que souvent un parallélisme à deux termes nous apparaît tout à coup riche d'un troisième, selon une construction analogue à celle que nous avons vue plus haut à l'échelon de la phrase. Ainsi rien ne semble laissé au hasard dans le style de Luc : chaque mot, chaque phrase, chaque paragraphe s'insère dans l'ensemble pour y tenir un rôle indispensable à l'équilibre général.

Il n'est pas jusqu'à l'œuvre lucanienne dans sa totalité (évangile et Actes) qui ne soit bâtie selon le même principe littéraire. Au point où nous sommes arrivés, c'est sur le plan géographique qu'il s'applique avant tout. L'évangile, en effet, se répartit comme suit, selon le lieu où se passe l'action : I. Jérusalem (I, 5 à IV, 13). II. Voyage, où l'on distingue une première et une seconde partie, celle-ci étant caractérisée par une marche vers Jérusalem (IV, 14 à XIX, 44). III. Jérusalem (XIX, 45 à XXIV, 53). Quant aux Actes, ils suivent un ordre semblable : I. Jérusalem (I, 4 à VII, 60). II. Voyage (VIII, 1 à XXI, 17). III. Jérusalem (XXI, 18 à XXVI, 32). A quoi s'ajoute une quatrième partie, IV. Le voyage de Paul à Rome (XXVII, 1 à XXVIII, 31). Les différents épisodes jérusalémites, comme les voyages ont entre eux d'évidentes correspondances, dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer. Nous dirons seulement qu'ils sont axés sur l'idée centrale de l'œuvre de Luc : le salut passe des Juifs aux païens. Nous voyons ainsi dans les quatre scènes jérusalémites les chefs du judaïsme repousser le salut lorsqu'il vient à eux, tandis que les voyages nous montrent, le premier (celui de l'évangile), comment le peuple

pieux de la Palestine rejette l'Évangile, que Jésus porte alors aux gens de mauvaise vie ; le second, celui d'Actes VIII à XXI, comment les Juifs de la *Diaspora* agissent de même, obligeant Paul et ses compagnons à se tourner vers les païens ; le troisième enfin, le dernier voyage de l'apôtre Paul, apporte une conclusion aux précédents : au milieu de la tempête, l'Évangile est porté de Jérusalem à Rome. Ce thème capital se trouve plusieurs fois exprimé, notamment au centre même de l'œuvre, dans deux déclarations solennelles du Ressuscité (Luc xxiv, 47 ; Actes I, 8).

Le second volume est consacré à l'étude des rapports qu'il y a dans l'œuvre de Luc entre la forme, qui vient d'être caractérisée, et le fond.

Un premier chapitre, intitulé *Luc témoin*, démontre que l'architecture du troisième évangile et des Actes n'est rien d'autre que l'expression convenable créée par l'ami de l'apôtre Paul pour porter au monde le témoignage dont il se sait redevable. En effet, la communauté primitive tout entière, comme Jésus lui-même, est restée attachée au principe de droit mosaïque selon lequel un fait ne peut être reconnu vrai que s'il est soutenu par deux ou trois témoins unanimes (Deut. xix, 15). En pratiquant la reduplication, Luc n'aurait fait que se conformer à cette loi. M. M. le prouve en reprenant les diverses formes littéraires qu'il a étudiées dans son premier volume. Pourquoi le jumelage de la plupart des personnages soit de l'évangile soit des Actes, sinon parce qu'il faut fournir les deux témoins requis par le droit ? Ainsi l'historicité du fait rapporté est garantie. D'ailleurs Jésus n'a pas pensé autrement en envoyant ses disciples deux à deux. Pourquoi les si nombreux accouplements de noms géographiques, sinon parce que deux contrées ou deux localités ont entendu l'une et l'autre la parole du Sauveur ou ont assisté à ses miracles et sont citées à la barre du monde pour y rendre témoignage ? Pourquoi les répétitions d'un même *logion*, les doubles paraboles, les doubles citations, les discours parallèles, sinon toujours pour assurer la solidité de ce qui est raconté ? Il en va de même pour ce qui revient à trois reprises. S'il est des cas où il est difficile de justifier la reduplication par la volonté de nommer deux témoins, il y en a assez d'autres où cette justification est évidente pour qu'on ne puisse refuser son adhésion à la thèse de M. M. : le style de Luc est celui du témoignage.

Si l'évangile et les Actes ne veulent être rien d'autre qu'une collection bien ordonnée de témoignages, qui se garantissent mutuellement, on doit admettre aussi l'historicité de cette œuvre. Le chapitre II est consacré à cette question.

M. M. commence par analyser la notion lucanienne de témoignage. Il postule, bien plus qu'il ne prouve, qu'elle ne s'éloigne aucunement de son origine juridique. On demande un témoin lorsqu'on cherche à savoir ce qui est arrivé (*geschehen*), pour établir ou rétablir l'histoire (*die Geschichte*). Rien n'est modifié lorsque le fait en cause est, par exemple, la résurrection de Jésus : pour Luc, cet événement, bien qu'unique en son genre, se situe sur le même plan que ceux de l'histoire profane. Aussi en témoigne-t-il en disant

ce que ceux qui étaient là ont *vu* et *entendu*, au sens ordinaire de ces mots. Il en va de même pour les miracles. Il faut donc appeler de l'histoire l'œuvre que Luc a écrite pour rendre témoignage.

La critique des cent dernières années est allée d'un extrême à l'autre dans l'appréciation de l'historicité du troisième évangile et des Actes. M. M. se tient à l'un de ces extrêmes, et la fin de son ouvrage apparaît comme un plaidoyer en faveur de l'historicité.

Il montre d'abord que Luc a tout ce qu'il faut pour faire un bon historiographe. C'est un homme cultivé, parfaitement maître de la langue grecque, mais également capable de conserver sa tournure originale à un discours qui fut prononcé en araméen ou en latin. Dans son œuvre, il embrasse et domine une matière immense : soixante ans d'histoire sur un théâtre qui va de Jérusalem à Rome. D'ailleurs il nous laisse voir, dans le prologue à l'évangile, de quelle manière il a travaillé : avec tout le soin et le désintéressement d'un historien sérieux. C'est à un homme de rang élevé, donc cultivé et capable d'en reconnaître la valeur, qu'il a dédié son double ouvrage. Sa façon de composer nous oblige à penser que Luc a dû fournir un travail de géant, qui lui a demandé de longues années. Tout cela est bien fait pour nous inspirer confiance.

La forme littéraire des écrits lucaniens, loin d'apporter un élément de doute sur ce point, comme d'aucuns l'ont pensé, vient au contraire renforcer encore notre prévention favorable. Elle convient, en effet, fort bien à exprimer la réalité de la vie, notamment la réalité de la vie du Christ et de son Eglise.

La répétition d'un même mot n'est-elle pas courante dans un moment d'excitation ? Les différents jeux de mots, tels qu'allitérations et autres effets de consonance sont conformes au parler populaire de partout et plus encore au génie des langues orientales. Antithèses et chiasmes fournissent une forme adéquate au fond même du message évangélique. La reprise d'une phrase analogue ou identique sert souvent à Luc, comme à d'autres historiens anciens, à replacer un épisode dans son cadre, et joue un peu le rôle des titres de chapitre que nos ouvrages modernes reproduisent au haut de chaque page (cf. Luc IX, 51 et XVII, 11). La critique s'est souvent achoppée à la réapparition d'un *logion* déjà cité : c'est le contraire qui devrait étonner. Qui peut en effet penser que Jésus n'ait jamais repris la même parabole au cours de son ministère, ou répété la même parole. A ce propos, M. M. cite le mot plaisant du Sâdhou Sundar Singh : « Ma bouche n'est soumise à aucun droit d'éditeur. » La double parabole peut fort bien remonter, elle aussi, à l'enseignement de Jésus : en tout cas, les rabbins la pratiquaient. Il faut noter encore que ce qui nous semble artificiel dans certaines constructions se retrouve chez d'autres historiographes de l'antiquité et provient en grande partie de ce que l'art littéraire était alors beaucoup plus proche de la rhétorique qu'il ne l'est aujourd'hui. Si l'on ne peut aller jusqu'à dire que Luc nous donne les *ipsissima verba* de Jésus, il serait faux de penser que la parole du Christ n'était pas

soigneusement structurée. Il a dû en être de même des discours apostoliques. On est trop enclin à opposer Révélation et forme littéraire, et pourtant, si Dieu a choisi de se révéler dans la langue des hommes, pourquoi en aurait-il dédaigné les formes les plus achevées ? Quand Luc rapporte à maintes reprises deux faits très semblables, on a tort de voir là un signe de non-historicité. C'est au contraire un des caractères de la vie que de se répéter, et si Luc nous donne un double ou triple récit, c'est plus dans l'idée de fournir à ses lecteurs un valable échantillon de ce qui s'est passé, qu'avec la prétention d'épuiser tous les cas du genre. M. M. va jusqu'à dire que les formes littéraires de Luc ne sont rien d'autre que les formes mêmes de l'histoire, dégagées et reconstituées dans leur pureté.

Il est évident que l'histoire ainsi comprise est autre chose qu'une sorte de reproduction photographique de tout ce qui est survenu en un temps donné. Elle exige le choix des faits significatifs en vue de composer un ensemble cohérent. Elle fait acte créateur. C'est ainsi que Luc ne se borne pas à copier ses sources, mais qu'il leur donne souvent une forme nouvelle. Ainsi il remaniera une traduction que Marc a faite de l'araméen, afin de la rendre plus conforme au génie de cette langue, donc plus vraie, plus historique. C'est dans la même intention de reconstitution qu'il compose les discours qui émaillent son œuvre et qui, pour n'être pas authentiques, comme chacun sait, n'en sont pas moins historiques. Elles sont historiques aussi, les béatitudes de Luc, si différentes de celles de Matthieu ; elles sont la version pour une mentalité grecque, des vérités que le premier évangéliste avait formulées pour le judaïsme contemporain. Tout en constatant ces remaniements formels, M. M. n'hésite donc pas à proclamer l'historicité du troisième évangile et des Actes. Il va même jusqu'à soutenir cette thèse d'apparence paradoxale : la preuve que Luc a fait œuvre d'authentique historien, c'est qu'il s'est appliqué à donner une forme nouvelle à la matière recueillie dans ses sources.

Cette façon de voir se heurte évidemment aux positions dans lesquelles la critique s'est tenue jusqu'ici. On a généralement raisonné de la manière suivante : ou bien Luc n'a fait que reproduire ses sources, et il a fait œuvre d'historien ; ou bien il les a modifiées, et ce qu'il a écrit n'est pas de l'histoire. De fait, la critique oscille entre ces deux opinions extrêmes sans trouver des raisons décisives qui lui permettent de se fixer de manière durable. Ne serait-ce pas le signe qu'elle opère à partir de prémisses erronées ? Et son erreur ne serait-elle pas dans ce dogme tacitement admis qu'historiographie et structure littéraire sont deux choses incompatibles, la première relevant de la science, la seconde de l'esthétique ?

Un troisième et dernier chapitre commence par rassembler en trois points les résultats acquis :

1. Il y a chez Luc une concordance parfaite entre le service du témoin et l'activité de l'historiographe. Entre l'un et l'autre, pas trace d'opposition. Parce que Luc prend au sérieux l'incarnation, il ne saurait faire de distinc-

tion de nature entre l'histoire évangélique et l'histoire profane. La première ne réclame pas une autre technique que la seconde, et les témoins auxquels elle recourt ne sont que de simples témoins historiques. S'il situait l'histoire évangélique sur un autre plan que l'histoire profane, Luc trahirait Celui qui fut vraiment homme et glisserait vers le docétisme.

2. L'auteur du troisième évangile et des Actes ne connaît pas d'opposition non plus entre art littéraire et témoignage. En s'inspirant des méthodes de composition en usage à son époque, Luc n'a pas trahi l'Évangile, mais il a mis à son service un domaine nouveau, celui de l'art hellénique.

3. L'histoire est un art. Elle vise à autre chose encore qu'à établir des faits selon une méthode scientifique. Elle veut reconstruire le passé selon les formes de la vie.

De ce triple résultat découle un triple jugement sur la critique lucanienne contemporaine :

a) Au lieu de prendre au sérieux les déclarations du prologue de l'évangile, elle n'a voulu se fonder, pour apprécier la valeur historique des écrits de Luc, que sur la comparaison de son texte avec celui de ses sources connues. Aussi, chaque fois qu'elle a constaté une divergence, a-t-elle dénoncé une déformation de la vérité historique, alors qu'elle aurait plutôt dû y reconnaître une correction en faveur de cette vérité.

b) Comme on n'a pas voulu croire Luc lorsqu'il déclarait avoir fait œuvre d'historien, on a méconnu également sa volonté de rendre un témoignage fidèle, et du même coup on n'a pas su reconnaître l'expression formelle de cette volonté, la loi de reduplication : on a accusé Luc de travailler sans sérieux et de ne pas prendre garde qu'il se répétait.

c) Enfin, le succès de la critique lucanienne des cent dernières années a été grandement compromis par le préjugé déjà signalé, selon lequel des formes littéraires bien déterminées seraient incompatibles avec l'historicité d'une œuvre. Cette remarque concerne très particulièrement la *Formgeschichtliche Schule*. Si celle-ci a le mérite d'avoir attiré l'attention des savants sur les formes littéraires et d'en avoir recherché les origines, elle a commis la grave erreur de ne pas vouloir remonter au-delà de la primitive Église. Son refus de chercher dans la vie même de Jésus les origines des formes littéraires des écrits néotestamentaires provient de ce qu'elle ne veut pas se départir de la notion moderne de loi naturelle. Si ses représentants croyaient au miracle comme Luc y a cru, rien ne les empêcherait de découvrir dans la vie de Jésus, c'est-à-dire dans l'histoire elle-même, la naissance des formes littéraires. Mais ils ne veulent tenir pour historique, dans la vie de Jésus, que ce qui ne choque pas la pensée moderne : la passion, les discours. Encore exigeront-ils que l'on purifie ceux-ci de tout ce qu'ils appellent de la mythologie. Ils pensent obtenir ainsi l'histoire à l'état pur, l'amande débarrassée de sa coquille, mais n'est-ce pas oublier qu'il n'y a pas d'amande sans coquille et que l'amande elle-même n'a pas d'autre forme que sa coquille ? La critique biblique doit se libérer de sa superstition scientifique.

L'ouvrage dont nous venons d'exposer l'essentiel marquera certainement une date dans le cheminement des études lucaniennes.

On peut difficilement se soustraire aux constatations philologiques de sa première partie. Or, elles ouvrent des perspectives vraiment nouvelles.

Le lien que M. M. a découvert entre l'art littéraire du troisième évangile et des Actes et la volonté de leur auteur d'établir avec solidité le témoignage rendu à l'œuvre de Jésus-Christ s'impose aussi.

Le problème de la valeur historique des écrits de Luc est posé d'une façon nouvelle. Si la méthode proposée nous semble, à elle seule, incomplète — elle prétend en effet se passer de la critique littéraire et historique des péripécies particulières (vol. II, p. 112) — elle ne manquera pas cependant de renouveler celle-ci en lui imposant une grande prudence et une prévention plus favorable à tenir pour solide le témoignage de Luc.

En revanche, nous nous demandons si l'on pourra adopter sans réserve les notions du témoignage et de l'histoire évangélique avec lesquelles travaille le théologien bernois.

Les témoins auxquels Luc a recouru seraient identiques aux témoins rendant un témoignage profane. Il n'y aurait pas de notion spécifique du témoin chrétien : celui-ci rend témoignage de choses qu'il a vues et entendues comme n'importe qui d'autre aurait pu les voir et les entendre à sa place. N'est-ce pas oublier que l'on ne devient un authentique témoin du Christ que par l'action du Saint-Esprit (cf. Actes 1, 8, Mat. xvi, 17, etc.) et que, sans elle, il est des aspects de la réalité historique qu'on ne saurait discerner : au premier chef, la présence du Messie de Dieu en Jésus de Nazareth.

De même, on ne devrait pas faire de distinction entre l'histoire chrétienne et l'histoire profane. Il n'y aurait qu'une méthode historique, et Luc l'aurait pratiquée comme un Thucydide ou un Denis d'Halicarnasse. Mais M. M. ne reconnaît-il pas lui-même (vol. II, p. 72) que Luc, comme historien, procède à une recreation, ordonnant le chaos des faits selon l'Esprit de Dieu ? Le jugement critique de l'auteur sacré se trouve donc orienté autrement que celui de l'historien profane. Aussi bien faudra-t-il que le Saint-Esprit ouvre notre intelligence pour que nous puissions nous y rallier.

Le réalisme historique de M. M., fondé théologiquement sur la foi en la réalité de l'incarnation, est certes une réaction heureuse en face de certaines tendances de la critique néotestamentaire. Mais n'est-elle pas excessive, et ne conduit-elle pas au-delà du réalisme du N. T. lui-même ? Nous ne doutons pas que l'incarnation soit un fait historique, c'est-à-dire inséré par Dieu dans le tissu de l'histoire des hommes, mais faut-il en conclure que les méthodes de la science historique profane suffisent pour l'approcher ?

Il y a là un important problème qui saisit le lecteur au moment où il dépose le captivant ouvrage de M. Morgenthaler.

Jean BURNIER.